

Collaboration sociale

Voilà déjà plus de 17 ans que l'entreprise Co-Labor poursuit sa route vers une économie durable axée sur un respect de l'environnement et une insertion professionnelle de personnes en difficulté et mise sur un épanouissement de l'homme et de l'environnement en une parfaite symbiose...

Quel que soit le travail auquel il faut faire face, Co-Labor, avec ses équipes de spécialistes, saura répondre présent. Ces compétences vont de l'entretien de jardin aux travaux sylvicoles en passant par le soin des arbres et autre construction extérieure. De plus, à cette liste non exhaustive, s'ajoute le créneau de la vente directe de plus de mille variétés de végétaux, de notre magasin de fleurs et de notre magasin d'outils professionnels.

Néanmoins l'un de ses objectifs avoués et prioritaires reste la réinsertion sociale de public en difficulté.

Co-Labor lutte en faveur des exclus du système qui, pour des raisons financières, familiales, personnelles, de santé, psychologiques ou autres, se retrouvent sans emploi.

Tout demandeur d'emploi peut ainsi contacter le service social de Co-Labor qui, dans un premier temps, va conseiller et orienter la personne et/ou l'engager au sein de l'entreprise. Il est à noter qu'actuellement il y a 74 salariés parmi lesquels 20 à 25 trouveront un contrat à durée indéterminée dans l'année qui suit. Par la suite, une fois intégré dans l'entreprise, chaque salarié bénéficie d'un soutien constant quels que soient ses problèmes (relationnels, d'adaptation, d'insertion, de logements ou autres) et apprend progressivement à les gérer lui-même. Il importe, dès lors, de préserver ces personnes d'un nouvel échec. De plus, chacun reçoit, lors de son entrée dans l'entreprise, une formation professionnelle qui, outre les connaissances à acquérir, lui apprend le sens des responsabilités et le travail en équipe. Enfin, après une période de stabilisation, l'entreprise aide son personnel à rechercher activement un emploi. En conclusion, Co-Labor est une entreprise qui s'investit pour que recule l'exclusion sociale au Luxembourg.

Olivier John,
chargé de mission

La prison exclusion

Prison et exclusion: voilà deux mots qui riment bien. En fait, ce sont tous les deux des résultats d'une conception de la justice qui n'est pas toujours juste. Il est difficile de se considérer exclu(e), surtout parce que cela équivaut à admettre qu'on ne veut pas de nous. Or, des personnes qui connaissent bien le chemin aller et -retour gare-CPL, signalent des «petits détails» qui illustrent nos impressions.

Avant qu'une personne ne sorte de prison, on lui dit qu'il ou elle recevra une petite aide, pour les premiers temps qui suivent sa libération. Eh bien, le moment venu, souvent cette personne s'entend dire : «*Désolé, il n'y a pas de budget.*» Que faire, et comment, si l'on se retrouve dans la même voie sans issue qui a précédé l'incarcération? Pas de maison, pas d'argent, pas de travail, casier judiciaire, pas de repères alternatifs à ceux qu'on connaît...

Le chemin du retour commence. Parmi les vœux les plus fréquemment exprimés figure celui de la prise en charge par l'État de cette population, sous forme de logements ou de centres d'accueil, pour que la sortie ne signifie plus automatiquement se retrouver dans la rue. Un autre

vœu, un besoin plutôt, est celui d'un vrai traitement des toxicomanes par des thérapies et une aide psychologique.

A quoi bon renfermer les gens si on ne leur propose pas réellement des possibilités de «s'en sortir»? Va-t-on très loin avec la simple punition? Quelles sont les personnes punies? Les employeurs ne donnent pas volontiers du travail à des ancien(ne)s détenu(e)s; il faudrait donc créer des ateliers de production pour favoriser leur intégration (payante).

Et puisqu'on parle de travail, combien de temps cela va-t-il durer, cette double morale, cette hypocrisie qui permet que les travailleurs incarcérés travaillent au noir, c'est-à-dire sans cotiser à la Sécurité sociale? Notez bien qu'il y a des gens en taule parce qu'ils violent les lois, notamment celles des droits des travailleurs. Comment accepter que des personnes qui, pendant des années, ont travaillé soient obligées de vivre après leur sortie de prison comme si elles étaient bonnes à rien? Doit-on recevoir «son dû» si l'on «pêche» mais pas si l'on travaille? Il est dur, en fait, de se considérer un(e) exclu(e), mais pour beaucoup, faute de preuve du contraire...